



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Formé pour vous épauler



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Un Réseau d'aide

CAVAC

Pour prendre rendez-vous avec un intervenant du CAVAC de Montréal, composez le numéro de téléphone du point de services le plus accessible pour vous.

Dans le centre de l'île

(Métro Beaubien)
Tél. : 514 277-9860

Dans l'est de l'île

(Métro Cadillac)
Tél. : 514 645-9333

Dans l'ouest de l'île

(Métro Du Collège)
Tél. : 514 744-5048

Para servicios en español

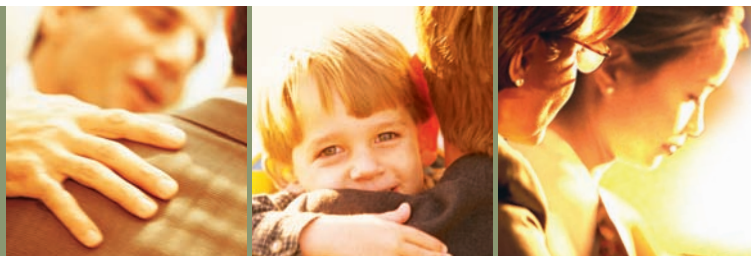
Tél. : 514 277-9860, poste 235

Palais de justice de Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 5.10
(Métro Champ-de-Mars)
Tél. : 514 393-2083

Chambre de la jeunesse

410, rue de Bellechasse Est,
bureau 1.045
(Métro Rosemont)
Tél. : 514 864-1500



Formé pour vous épauler

pour intervenir

pour assister

Une épaulement pour soutenir

pour aider

pour écouter

pour accompagner

pour conseiller

pour informer

pour seconder

pour guider

www.cavac.qc.ca

1 866 LECAVAC

Vous avez été **victime** ou **témoin** d'une agression, d'un vol par effraction ou de tout autre crime ?
Vous êtes un **proche** ou un **parent** de la personne victime ?

Vous ressentez les contrecoups de cet acte criminel ? En effet, un crime entraîne parfois chez la victime, le témoin, et même chez un proche ou un parent, des **conséquences** :

- **physiques** (blessures, insomnie, baisse d'énergie, troubles digestifs, etc.)
- **psychologiques** (nervosité, peur, méfiance, colère, anxiété, etc.)
- **sociales** (isolement, peur de sortir, tensions familiales, etc.)
- **financières** (pertes salariales, déménagement, prise de médicaments).

Soyez rassuré : ces réactions sont normales et peuvent être associées à un stress post-traumatique.

Le Réseau des CAVAC



Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, les **CAVAC**, sont là pour vous aider à surmonter les conséquences physiques, psychologiques, sociales d'un crime, et pour vous aider à obtenir une indemnisation pour les préjudices subis.

Le Réseau des CAVAC dessert toutes les régions administratives du Québec. Chaque CAVAC est un organisme communautaire qui offre des services spécialisés à toute personne, de tout âge, victime ou témoin de tout acte criminel, et à ses proches, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Formé pour vous épauler

L'équipe des CAVAC est composée essentiellement de professionnels en intervention sociale, notamment en travail social, en psychologie et en criminologie. Leur action vise à vous donner les outils qui vous permettront de retrouver votre équilibre le plus rapidement possible.



Leurs **services de première ligne** sont **gratuits** et **confidentiels**.

Des services pour...

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, les CAVAC, offrent diverses formes d'aide, dont voici les principales :

- ▪ ▪ **l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire**, qui consiste à évaluer les besoins et les ressources de la personne victime d'un acte criminel. À la suite de l'évaluation, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement.
- ▪ ▪ **l'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel**, qu'il s'agisse des grandes étapes du processus judiciaire, du programme d'indemnisation des victimes, INFOVAC-Plus, ou des indemnités auxquelles elle peut avoir droit ;
- ▪ ▪ **l'assistance technique nécessaire** pour que la victime puisse remplir différents formulaires, et pour qu'elle soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation ;
- ▪ ▪ **l'orientation de la victime vers des services spécialisés** tels que les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires capables de l'aider à résoudre les problèmes qu'elle doit affronter ;
- ▪ ▪ **l'accompagnement de la victime** dans ses démarches auprès des ressources médicales et communautaires, et l'accompagnement auprès de l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier.

